



Championnat provincial junior et senior

18 au 20 mars 2022



• RESPECT
PLAISIR
DÉPASSEMENT
COOPÉRATION •





Championnat provincial junior et senior 18 au 20 mars 2022

Chers athlètes, entraîneurs et officiels,

C'est avec grand plaisir que nous vous invitons à la première compétition Junior, Senior et de Haut Vol de la saison au Québec. Nous sommes heureux de vous recevoir et confiants de vous offrir un accueil à la hauteur de notre réputation. Nous espérons que votre séjour à Montréal soit des plus agréables.

Vous trouverez tous les renseignements sur la compétition dans ce document.

Bonne année 2022 à tous et à toutes et au plaisir de vous voir en grand nombre en mars prochain!

Stéphane Lapointe

Entraîneur chef

Club de plongeon CAMO





Championnat provincial junior et senior 18 au 20 mars 2022

Date de l'événement :	18 au 20 mars 2022
Endroit :	Centre sportif Claude Robillard 1000, Av Émile-Journault H2M2E7, Montréal (Québec)
Club hôte :	Club de plongeon CAMO (514) 872-18358
Installations et équipement :	5 x 3 mètres tremplin 5 x 1 mètre tremplin 1 x 3 mètres plate-forme 1 x 5 mètres plate-forme 1 x 7.5 mètres plate-forme 1 x 10 mètres plate-forme
Directrice de la compétition :	Leila Molnar
Directeur technique de la rencontre :	Étienne Le Blanc Brillon
Juge arbitre de la compétition :	Carol McPherson
Date limite d'inscription :	Au plus tard 7 mars – envoyez votre formulaire d'inscription à Plongeon Québec par courriel à technique@plongeon.qc.ca

En ce qui concerne les frais de retard d'un formulaire d'inscription: Si la date de courriel indique qu'un formulaire d'inscription a été envoyé en retard, celui-ci est accepté sur réception d'une amende de **15\$** par jour ouvrable de retard jusqu'à concurrence de **150\$**.

Frais d'inscription et d'épreuve :

- 40 \$ pour l'inscription junior
- 40 \$ pour l'inscription senior
- 40 \$ par épreuve

Lorsqu'un athlète participe aux épreuves junior et senior, un seul frais d'inscription sera exigé. Il n'y a pas de frais d'épreuve pour l'épreuve de haut vol.



Championnat provincial junior et senior 18 au 20 mars 2022

- Paiement :** Les frais d'inscription et d'épreuve sont payées en argent comptant ou par chèque, à l'ordre de **Plongeon Québec** et ils doivent être payés avant la fin de la compétition. Dans le cas d'un paiement par virement bancaire, le paiement sera accepté jusqu'à un maximum de trois (3) jours après la compétition. Le club hôte est responsable de récupérer les chèques avec le support du représentant de Plongeon Québec sur place. En cas de non-paiement dans les délais prescrits, une amende de **25\$** par club sera facturée au profit de Plongeon Québec.
- Feuilles de plongeon :** Pour faciliter la tâche du comité organisateur, les liste de plongeon doivent être remplis électroniquement avec le «dive sheet generator » de REZMAN et envoyées via le logiciel ou par courriel à etiennelb@camoplungeon.com au plus tard le mardi 15 mars 2022 avant 16h.
- Règlements :** Se fier aux nouveaux règlements de plongeon Canada 2022, Manuels de Règlements de la FINA, de l'A.C.P.A. et de la F.P.A.Q.
- Récompenses :**
Médailles aux 3 premières positions
Rubans aux 4^e, 5^e et 6^e positions
Plaque à l'athlète par excellence masculin et féminin junior et senior de la compétition et au meilleur club
- Horaire:** Voir page 6.
- Hébergement :** Voir annexe 1
- Nourriture :** Les déjeuners et repas du midi seront servis gratuitement aux entraîneurs et officiels en fonction.

Aucune nourriture ne sera acceptée sur le bord de la piscine.
- Souliers :** Les athlètes ne seront pas autorisés à se promener sur le bord de la piscine en souliers. Nous demandons aux entraîneurs de porter des souliers de piscine.
- Stationnement :** Attention de ne pas stationner dans le stationnement de la zone F. Dans les autres sections, le stationnement est gratuit sans restriction.
- Résultats :** Les résultats seront disponibles sur le site de Plongeon Québec.





Championnat provincial junior et senior 18 au 20 mars 2022

Si la date de courriel indique qu'un formulaire d'inscription a été envoyé en retard, celui-ci est accepté sur réception d'une amende de **15\$** par jour ouvrable de retard jusqu'à concurrence de **150\$**. Plongeon Québec remettra le montant total des amendes perçues pour les inscriptions tardives au comité hôte. Si le club ne peut prouver que le formulaire d'inscription a été envoyé avant la date limite, le club concerné sera assujéti à l'amende.

Toutefois, si un athlète doit être ajouté à la liste après la date, l'ajout pourra se faire moyennant une pénalité de 5 \$ par athlète.

Les frais d'inscription et d'épreuve payés en argent comptant ou par chèque, à l'ordre de Plongeon Québec, doivent être payés avant la fin de la compétition. Dans le cas d'un paiement par virement bancaire, le paiement sera accepté jusqu'à un maximum de trois (3) jours après la compétition. Le club hôte est responsable de récupérer les chèques avec le support du représentant de Plongeon Québec sur place. En cas de non-paiement dans les délais prescrits, une amende de **25\$** par club sera facturée au profit de Plongeon Québec.

** Feuilles de plongeur : Pour faciliter la tâche du comité organisateur, les feuilles de plongeurs doivent être remplies électroniquement via le programme de générateur de feuilles Rezman au plus tard **le lundi 14 mars 2022**. Règlements : Manuels de règlements de la FINA, de Plongeon Canada et de Plongeon Québec

En vertu du Règlement de DIVING PLONGEON CANADA : Les feuilles de plongeur, envoyées électroniquement, seront désormais considérées comme signées par le plongeur et l'entraîneur. Les feuilles de plongeur en papier ne seront utilisées que pour soumettre des modifications. Lorsque des différences sont découvertes pendant la compétition, la dernière feuille de plongeur envoyée sera considérée comme la copie officielle.

Veuillez noter qu'en vertu du Règlement Q12 de Plongeon Québec : une fois arrivé sur le lieu de compétition, chaque club doit avoir en sa possession la feuille de « résumé » de toutes les entrées effectuées sur Rezman. Celle-ci servira de vérification, en cas d'erreur. Les feuilles qui ne seront pas remises au plus tard 24 heures avant le début des épreuves seront acceptées sur réception d'une amende de 25 \$, payable au club organisateur. Le comité hôte a la responsabilité d'afficher, avant la première épreuve de la journée, les listes de chacune des épreuves de la journée de compétition. Les plongeurs doivent ensuite inscrire leurs initiales sur leur liste si tout est conforme. Si toutefois une erreur se trouve dans une liste, le plongeur doit aller faire les changements au secrétariat, et ce, dans les plus brefs délais. Le plongeur est autorisé à apporter une ou plusieurs modifications à sa feuille de plongeur jusqu'à 1 heure avant soit le début de son épreuve ou l'heure prévue/annoncée pour le début de son épreuve, selon la première de ses éventualités.



Horaire de la compétition

****L'ordre des épreuves est sujet à changement***

7h30 à 8h00 - Accès pour échauffement sur la piscine 8h00 à 9h00- Pratique générale

9h00 à 9h15- Réunion des entraîneurs et officiels

9h15 à 9h35- Pratique réservée pour la première épreuve

Pratique réservée de 20 minutes pour les épreuves simples et 30 minutes pour les épreuves jumelées

	Vendredi		
	1m	Plate-Forme	3m
Épreuve 1		Garçons D1-D2 prelim	
Épreuve 2	Garçons A		Filles A
Épreuve 3		Garçons C1-C2 prelim	
Épreuve 4	Filles D1-D2 prelim		Filles C1-C2 prelim
Épreuve 5		Garçons et filles B	
Épreuve 6	Hommes senior		Femmes senior
Épreuve 7			Femmes et hommes synchro

	Samedi		
	1m	Plate-Forme	3m
Épreuve 8	Garçons C1-C2 prelim		Garçons D1-D2 prelim
Épreuve 9	Filles C1-C2 prelim		Filles D1-D2 prelim
Épreuve 10		Haut Vol	
Épreuve 11		Garçons et filles A	
Épreuve 12	Garçons B		Filles B
Épreuve 13		Femmes et hommes senior	





Championnat provincial junior et senior 18 au 20 mars 2022

	Dimanche		
	1m	Plate-Forme	3m
Épreuve 14		Filles C1-C2 prelim	
Épreuve 15	Filles B		Garçons B
Épreuve 16		Filles D1-D2 prelim	
Épreuve 17	Femmes senior		Hommes senior
Épreuve 18	Garçons D1-D2 prelim		Garçons C1-C2 prelim
Épreuve 19	Filles A		Garçons A

Selon les règlements de plongeon Canada, les préliminaires suivis de finales ne sont pas obligatoires à chacune des compétitions provinciales. Pour cette compétition, chacune des épreuves sera une épreuve préliminaire (c'est-à-dire des listes de préliminaires).



Championnat provincial junior et
senior 18 au 20 mars 2022

ANNEXE 1
Hôtel recommandé



Hilton
HOTELS & RESORTS

Adresse : 2225, Autoroute des Laurentides Laval , QC H7S 1Z6
Téléphone : (1) 800-363-7948



Championnat provincial junior et senior 18 au 20 mars 2022

Annexe 2 Épreuves haut vol

SENIOR

L'épreuve se déroule à la tour de 10 mètres avec ou sans l'utilisation d'un trampoline. Les règlements et c.d. de FINA chez les femmes au 20 mètres seront utilisés pour cette épreuve.

L'épreuve s'adresse aux athlètes de 14 ans et plus.

Haut vol	Utiliser les coefficients de difficulté de la FINA. Une famille est à couvrir pour cette épreuve	
Tour 10 m avec ou sans trampoline	Bases (1) (avec CD fixe à 2,6)	Optionnels (2) (sans limite de CD)

2021-22 Junior high diving rules règlements de plongeon de haut vol JUNIOR 2021-22

1. AGE GROUP SPECIFICATION / CATÉGORIE D'ÂGE

Only one age group / Seulement une catégorie

- 14 years and older in year of competition / 14 ans et plus dans l'année de compétition
- Girls and boys combined / Filles et garçons combiné

2. HEIGHTS / HAUTEURS

- Athletes aged 14, 15 and 16 will compete from 7M and/or 10M / Les athlètes âgés de 14, 15 et 16 ans s'exécuteront à partir du 7M et/ou 10M
- Athletes aged 17 and older will compete from 10M and/or 12M / Les athlètes âgés de 17 ans et plus s'exécuteront à partir du 10M et/ou 12M

3. DIVE REQUIREMENTS / EXIGENCES DE PLONGEONS

Girls and boys have the same dive requirements / Les exigences de plongeurs sont les mêmes pour les filles et les garçons

- Divers perform three (3) dives / Les plongeurs doivent exécuter trois (3) plongeurs
- ONLY foot first entries are allowed / SEULEMENT les entrées dans l'eau par les pieds sont autorisées



Championnat provincial junior et senior 18 au 20 mars 2022

- Three (3) groups must be represented in the three (3) dives / Les trois plongeurs doivent couvrir trois (3) groupes différents
 - First two (2) dives with prescribed fixed D.D. of 2.6 / Les deux (2) premiers plongeurs avec un C.D. fixe prescrit de 2.6
 - Dives performed must be selected from the following list (see Appendix 1) / Les plongeurs effectués doivent être sélectionnés dans la liste suivante (voir Annexe 1)
 - Last (1) dive without D.D. limit / Le dernier (1) plongeur est sans limite de C.D.
 - DPC High Diving D.D.'s used (see Appendix 1) / Les C.D. de haut vol de DPC sont utilisés (voir Annexe 1)

4. EVENT FORMAT AT PROVINCIAL CHAMPIONSHIPS / FORMAT LORS D'UN CHAMPIONNAT PROVINCIAL

- There must be ONLY one (1) combined event of high diving per provincial championship / Il doit y avoir UNIQUEMENT une (1) épreuve de haut vol par championnat provincial
- Il y aura une seule remise des Médailles pour l'épreuve junior

